

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-

Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 »
de 124 800 000 dinars
sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. La même Assemblée a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair a décidé, en date du 30/10/2025, d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 124 800 000 dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an.
- Durée : 7 ans dont un an de grâce.
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans.
- Paiement des intérêts : mensuellement.

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 124 800 000 dinars divisé en 1 248 000 obligations de 100 dinars de nominal.
Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier -CMF-.
- **Période de souscription et de versement :**
Les obligations de cet emprunt obligataire seront divisées en cinq catégories. Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus conformément au tableau suivant :

Catégorie	Nombre d'obligations	Montant des obligations	Période de souscription	Période de libération	Date de jouissance des intérêts
A	300 000	30 000 000	Du 11 au 20 novembre 2025	Du 11 au 20 novembre 2025	20/11/2025
B	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 décembre 2025	20/12/2025
C	300 000	30 000 000		Du 12 au 20 janvier 2026	20/01/2026
D	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 février 2026	20/02/2026
E	48 000	4 800 000		Du 11 au 20 mars 2026	20/03/2026

- Les souscriptions à chacune des cinq catégories de cet emprunt peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de la catégorie correspondante est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis pour chaque catégorie, soit un maximum de 300 000 obligations pour les catégories A, B, C et D et 48 000 obligations pour la catégorie E.

Passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement souscrit à la date de clôture des souscriptions, soit le 20/11/2025.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du CMF dès la clôture effective des souscriptions à toutes les catégories.

Un avis de libération des montants souscrits pour chaque catégorie sera publié dans le bulletin officiel du CMF.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçus auprès de la société Tunisair, sise au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2».
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables conformément au calendrier susmentionné.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture des souscriptions, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité d'obligations y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa libération et la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie, seront décomptés et payés à cette dernière date.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables à la date de libération selon le tableau susmentionné.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le 1/72ème de la valeur nominale de chaque obligation. L'amortissement commencera à partir de la 2^{ème} année suivant la date limite de libération pour chaque catégorie.
- **Paiement :** Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû par Tunisair seront effectués à terme échu, le 20 de chaque mois pour toutes les catégories des obligations. Si ces jours de paiement seront des jours non ouvrables, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Catégorie	Date de paiement du principal et des intérêts	1 ^{er} paiement en intérêt	1 ^{er} paiement en principal	Dernier paiement en principal et intérêt
A	Le 20 de chaque mois	20/12/2025	20/12/2026	20/11/2032
B	Le 20 de chaque mois	20/01/2026	20/01/2027	20/12/2032
C	Le 20 de chaque mois	20/02/2026	20/02/2027	20/01/2033
D	Le 20 de chaque mois	20/03/2026	20/03/2027	20/02/2033
E	Le 20 de chaque mois	20/04/2026	20/04/2027	20/03/2033

- **Taux de rendement actuariel :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 10,47 % l'an.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.